

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Absent excusé : 1
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 18 mars 2024

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; M. Damien FANCELLO ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Patricia MELY a donné procuration à M. Antoine ROSANO ; M. Dominique WEYANT.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 05 mars 2024.

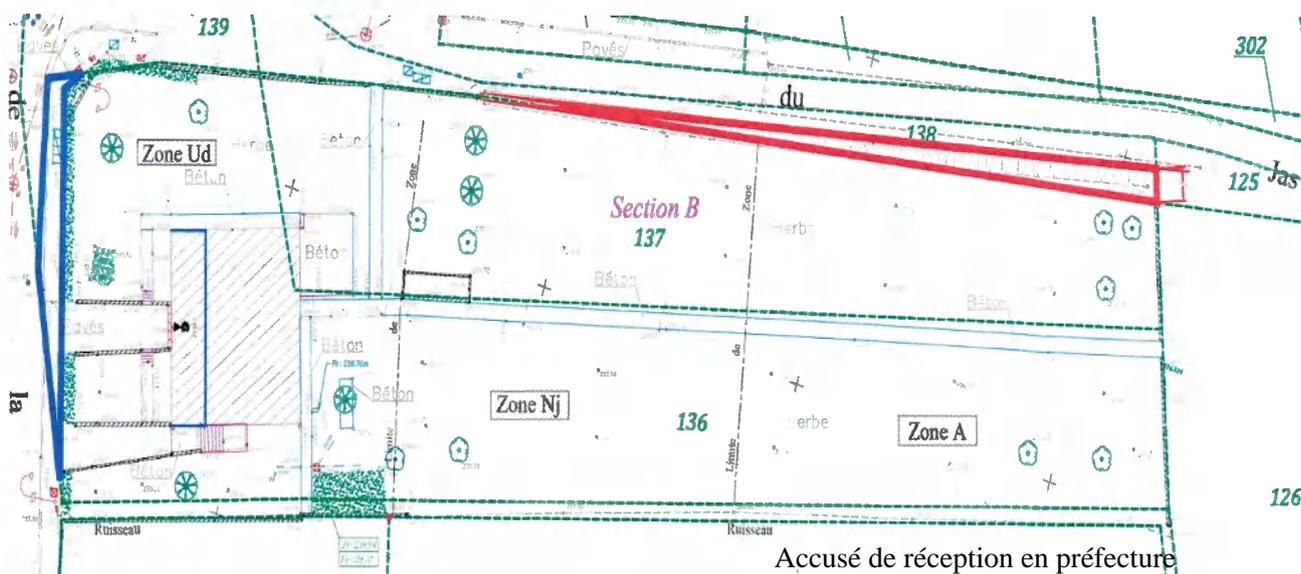
Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 3.6-021/2024 : ÉCHANGE DE TERRAINS

Madame le Maire expose un projet d'échange de terrains entre la Commune et les époux PFEIFFER.

Vu le terrain longeant la rue de la Côte (terrain en bleu sur le plan) appartenant aux époux PFEIFFER d'une surface de 30 m² ;

Vu le terrain longeant le chemin du Jas (terrain en rouge sur le plan) appartenant à la Commune d'une surface de 50 m² ;



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20240325-2024DEL021-DE
Reçu le 27/03/2024



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

Vu la demande des époux PFEIFFER d'échanger ces parcelles.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire l'échange de ces deux terrains. En contrepartie, les époux PFEIFFER s'engagent à prendre en charge les frais de bornage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** l'échange entre le terrain longeant la rue de la Côte (terrain en bleu sur le plan) appartenant aux époux PFEIFFER d'une surface de 30 m² et le terrain longeant le chemin du Jas (terrain en rouge sur le plan) appartenant à la Commune d'une surface de 50 m².
- **APPROUVE** la prise en charge des frais de bornage par les époux PFEIFFER.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte administratif et tout autre document afférent à cet échange de terrains.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 26 mars 2024
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20240325-2024DEL021-DE
Reçu le 27/03/2024

